

## ARRÊTÉ DU MAIRE

LE MAIRE DE LA VILLE DE CARBON-BLANC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2211-1, L2212-1 et L2213-1 à 5 ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R414-14, R411-25 à 28 et R411-1 à 9 ;

Vu la circulaire n°86-230 du Ministère de l'Intérieur relative à l'exercice des pouvoirs de Police par le Maire, le Président du Conseil Général et le représentant de l'Etat dans le département en matière de circulation routière ;

Vu le décret n° 91-1147 du 14 octobre 1991 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution ;

Considérant que l'entreprise MEDICO doit stationner une grue télescopique face au 11, 13, 13bis et 15 rue Pasteur à Carbon-Blanc pour le levage de 13 modules vestiaires au gymnase sur le site LACOSTE ;

## ARRÊTÉ :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Le mercredi 26 mai 2021, l'entreprise MEDIACO pour le compte de la société COUGNAUD, est autorisée à stationner une grue télescopique pour le levage de 13 modules vestiaires au gymnase sur le site LACOSTE face au 11, 13, 13bis et 15 rue Pasteur à Carbon-Blanc ;

**ARTICLE 2** : La rue Pasteur sera barrée sauf riverains. Une déviation sera mise en place par l'entreprise MEDIACO.

**ARTICLE 3** : Le stationnement sera interdit au droit des travaux. Le cheminement piéton sera interdit au droit des travaux et sera dévié sur le trottoir opposé ;

**ARTICLE 4** : La signalisation sera mise en place et conservée par le soin de l'entreprise MEDIACO pour le compte de la société COUGNAUD, conformément à la réglementation en vigueur ;

**ARTICLE 5 :**

- Monsieur le Brigadier Chef Principal de la Police Municipale de Carbon-Blanc
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Carbon-Blanc
- Monsieur le Président de Bordeaux Métropole
- L'entreprise MEDIACO
- La société COUGNAUD

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CARBON-BLANC, le 15 avril 2021

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Maire-adjoint,



Jean-Luc LANCELEVEE.

